



CONSEIL D'ÉTAT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 22 mars 2023

N° CE : 60.373
Doc. parl. : n° 7671

Monsieur le Président
de la Chambre des députés

LUXEMBOURG

Objet : Projet de loi portant modification de la deuxième partie, livre III, titre I^{er}, du Nouveau Code de procédure civile

Monsieur le Président,

Me référant à votre lettre datée du 20 mars 2023 concernant le projet de loi émarginé, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'État marque son accord au redressement des erreurs matérielles en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'État,

Christophe Schiltz